

Chimiothérapies à domicile: Expérience HAD et Réseau

Centre Léon Bérard. LYON

B. Favier. JF Latour

ACOPHRA 10 Février 2011

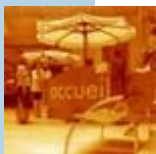
Soigner, chercher, vaincre. Ensemble



Deux modalités de mise en œuvre à domicile

- *HAD*
Structure « hospitalière » d'alternative à l'hospitalisation.
- *Réseaux territoriaux de cancérologie*
Conditions de fonctionnement définies par l'arrêté du 20 décembre 2004.

Point réglementaire

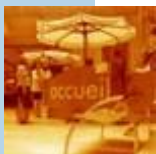


- Arrêté du 20 décembre 2004 fixe les conditions d'utilisation des anticancéreux injectables inscrits sur la liste prévue à l'article L 5161-4 du code de Santé Publique.
- Article L 5126-4 concerne la liste des médicaments que certains établissements de santé, disposant d'une PUI, sont autorisés à vendre au public: liste fixée par arrêté.
- Ces médicaments sont alors après reconstitution rétrocédés au patient (réseau)
- Sortie de stock simple et déclaration « T2A » éventuelle en HAD.

Point « réglementaire »



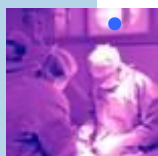
	HAD	Réseau de santé
Cadre juridique	Autorisation d'activité de soins (ETS)	Agrément
Par Qui?	ARS	Décision ARS
Financement	• Forfait GHT pour les prestations délivrées par la structure • Molécules onéreuses en sus	• FIQCS pour le fonctionnement structure/formation/Investissement • Prestations des effecteurs (médecins, IDE, Pharmaciens, biologistes...) • Molécules en sus



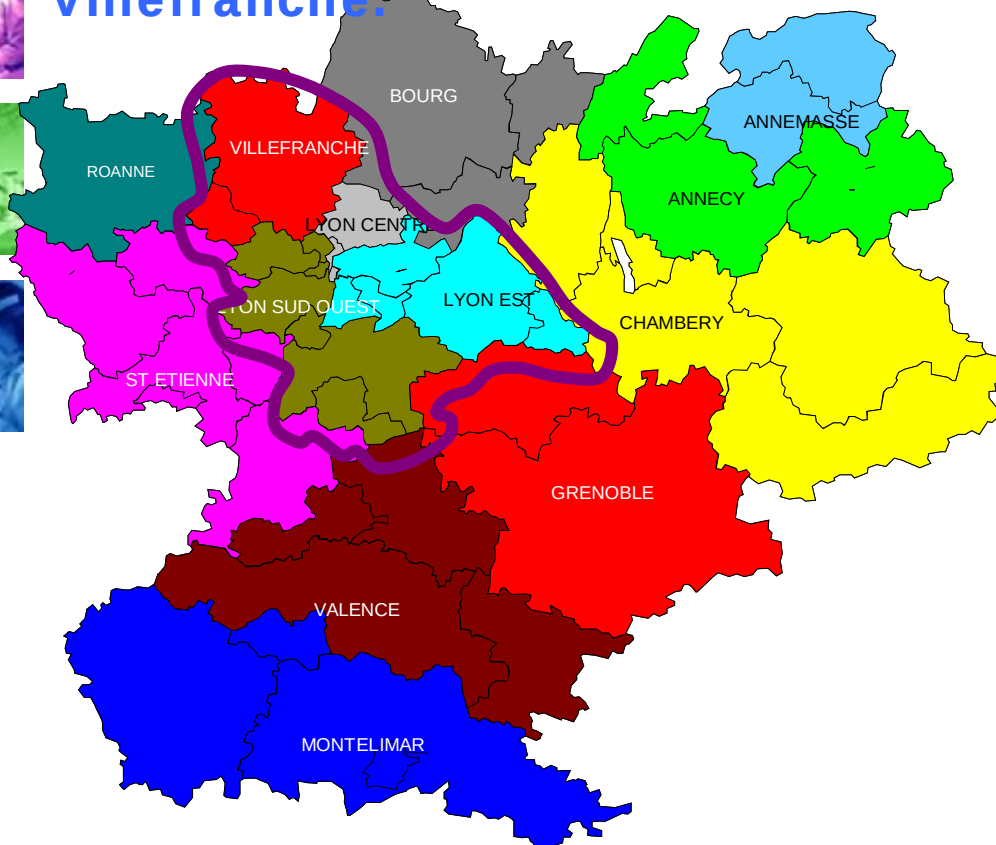
Réseau SOURCE - 28 rue Laennec, 69008 LYON - www.reseausource.fr



Situation des territoires sanitaires du Réseau SOURCE dans l'ensemble régional



Le réseau territorial SOURCE: les bassins de Lyon et Villefranche.



- Rhône
- Nord Isère
- Ouest de l'Ain

■ C'est-à-dire les territoires
sanitaires:

- n° 7: Villefranche
- n° 8: Lyon Est
- n° 9: Lyon Centre et Nord
- n° 10: Lyon Sud et Ouest



Réseau Territorial de Cancérologie

Rapide Historique du Projet



- ✓ L'association Réseau SOURCE est créée en mai 2007



- ✓ Le projet de financement du Réseau sur les fonds FIQCS (Fonds d'Intervention pour la Qualité et la Coordination des Soins) est déposé à l'URCAM en novembre 2007.



- ✓ Le Réseau SOURCE est agréé en décembre 2007

- ✓ Le financement est versé en mai 2008

- ✓ Le Réseau commence son activité en juin 2008

- ✓ L'équipe de coordination est constituée et opérationnelle en septembre 2008.



Population concernée par le Réseau SOURCE

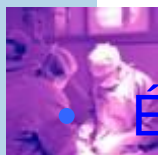
Tous patients atteints de cancer,
du dépistage à la guérison ou aux soins de soutien.



- Les patients traités au CLB
- Les patients des établissements partenaires du site de cancérologie du CLB.
- Le réseau SOURCE peut servir de plateforme de coordination ville-hôpital pour tous les établissements qui adhèrent à la charte constitutive.
- L'organisation des soins à domicile du réseau SOURCE reposera sur les acteurs libéraux et les structures de proximité existantes près du domicile du patient, soit déjà partenaires, soit futurs partenaires désirant adhérer à la Charte du réseau.
- Les soins apportés à domicile: Chimiothérapie, Immunothérapie, Soins inter-cure, Soins de supports, Soins palliatifs



2. Pour les professionnels de santé libéraux



- Élaboration d'un projet de soins compris et partagé.



- Mise en place du projet de vie du patient.



- Existence d'une régulation experte 24/24: permanence téléphonique par médecins seniors spécialistes des établissements partenaires.

- Accès au dossier médical des patients à travers le DPPR.
- Participation à des formations adaptées aux besoins locaux.
- Possibilité de prestations dérogatoires permettant la coordination des acteurs libéraux autour d'un patient donné.

La chimiothérapie à domicile

Dans un Réseau territorial de cancérologie



Conditions d'utilisation des anticancéreux injectables administrés par un professionnel au domicile:



➤ **Respect des recommandations de la HAS**



➤ **Accord du patient informé des conditions de traitement.**

➤ **Support d'information écrits pour tous les intervenants:**

- coordonnées des référents dans l'établissement d'origine
- Protocoles de soins, d'urgence, CAT si événements indésirables
- Modalités de fourniture des dispositifs médicaux
- Modalités de transport des médicaments et conditions de conservation
- Procédure d'élimination des déchets

➤ **Administration parentérale par voie veineuse profonde (Chambre implantable)**



La chimiothérapie à domicile

Dans un Réseau territorial de cancérologie



➤ Reconstitution et/ou préparation des médicaments dans une PUI



➤ Durée de conservation, conditions particulières de conservation inscrites sur emballage par le pharmacien de la PUI.



➤ Formation spécifique des infirmiers (selon la circulaire du 2 mars 1990 ou dans le cadre de leur formation initiale).

➤ Accord du médecin prescripteur ou du médecin traitant avant le début de chaque cure.

➤ Contrôle de l'infirmier avant l'administration: conformité de la prescription, aspect du produit, péremption...

➤ Surveillance continue par l'infirmier durant toute la perfusion, possibilité d'intervention d'un médecin, surveillance des suites de cures.



La chimiothérapie à domicile

Dans un Réseau territorial de cancérologie



Formation continue des infirmiers participant aux chimiothérapies anticancéreuses



- Décret n° 89-273 du 6 octobre 1989:
Reconnaissance d'une **compétence nouvelle**, possibilité d'accomplir des injections de produits anticancéreux au travers de montages d'accès vasculaires implantables.
- Arrêté du 13 octobre 1989 modifie la NGAP:
Actes pris en charge après entente préalable, sous réserve d'une formation spécifique.
- Circulaire DGS/OB n° 381 du 2 mars 1990:
Proposition d'un guide de formation continue, destiné aux IDE libéraux

La chimiothérapie à domicile

Dans un Réseau territorial de cancérologie



Elimination des déchets générés par les traitements anticancéreux

- Circulaire DHOS n° 2006-58 du 13 février 2006:
Précise les filières d'élimination de ces déchets.
- Typologie des déchets générés par les traitements anticancéreux:
 - o Les médicaments anticancéreux concentrés
 - déchets dangereux, risque toxique et chimique
 - médicaments avant préparation, restes, filtres des hottes et isolateurs
 - o Les déchets souillés de médicaments anticancéreux
 - risque infectieux et chimique
 - tubulures, dispositifs médicaux, compresses, gants...
 - o Les déchets assimilables aux ordures ménagères
 - emballages, instruments non souillés, équipements individuels de protection...



La chimiothérapie à domicile

Dans un Réseau territorial de cancérologie



Elimination des déchets générés par les traitements anticancéreux

➤ Les filières d'élimination

- o Les médicaments anticancéreux concentrés impliquent la filière spécifique aux déchets dangereux, incinération à 1200°C
- o Les déchets souillés de médicaments anticancéreux impliquent la filière des DASRI, à condition qu'il y ait incinération.

➤ Dans le cas de chimiothérapie à domicile

- o Obligation de mise en place d'une procédure d'élimination des déchets souillés: DASRI et déchets souillés de médicaments anticancéreux.
- o Soit par une structure agréée, soit par l'établissement de santé qui a rétrocédé.



La chimiothérapie à domicile

Dans un Réseau territorial de cancérologie



Procédure de réalisation de la chimiothérapie dans le cadre du réseau SOURCE

➤ **Le médecin cancérologue**

- o S'assure de la faisabilité de la chimiothérapie au domicile
- o Autorise la poursuite de la chimiothérapie à domicile.
- o Obtient l'accord du patient et/ou de l'entourage
- o Remet le protocole de chimiothérapie
- o Fait une demande de prise en charge au niveau de l'interface hôpital/ville du CLB par l'intermédiaire du DPI.
- o La demande est alors transmise au réseau SOURCE.

➤ **Le médecin coordonnateur du Réseau SOURCE**

- o Obtient l'accord du médecin traitant et l'informe des modalités de PEC d'une chimiothérapie à domicile:
 - feu vert écrit après examen clinique et validation des examens biologiques.



La chimiothérapie à domicile

Dans un Réseau territorial de cancérologie



Procédure de réalisation de la chimiothérapie dans le cadre du réseau SOURCE

➤ **L'infirmière de coordination Réseau SOURCE**

- o Reprécise au patient et à son entourage les modalités d'une chimiothérapie à domicile et remet au patient les originaux des ordonnances.

➤ **L'IDE de coordination du Réseau SOURCE**

- o Contacte l'IDE libéral
- o S'assure de ses compétences en cancérologie et de son droit d'exercice de la chimiothérapie anticancéreuse à domicile.
- o L'informe du protocole à réaliser, date des cures, durée du traitement, surveillance particulière ainsi que des personnes à joindre en cas de problème particulier.
- o Prévoit avec le prestataire le matériel adapté à la réalisation de cette chimiothérapie: consommable, pied à sérum, container à déchets...
- o Prévoit avec le pharmacien d'officine les médicaments de support pour la chimiothérapie (hydratation, antiémétique...)

La chimiothérapie à domicile

Dans un Réseau territorial de cancérologie



Procédure de réalisation de la chimiothérapie dans le cadre du réseau SOURCE

➤ **Le Réseau SOURCE**

- o Obtient du médecin traitant le « feu vert » de la chimiothérapie.
- o Le médecin coordonnateur prépare la prescription informatique de la chimiothérapie.
- o L'IDE donne le « go » de préparation de la fabrication de la chimiothérapie au pharmacien de la PUI.
- o Confirme à l'IDE libéral la réalisation du traitement.
- o Prévoit et organise le transport de la chimiothérapie.

La chimiothérapie à domicile

Dans un Réseau territorial de cancérologie

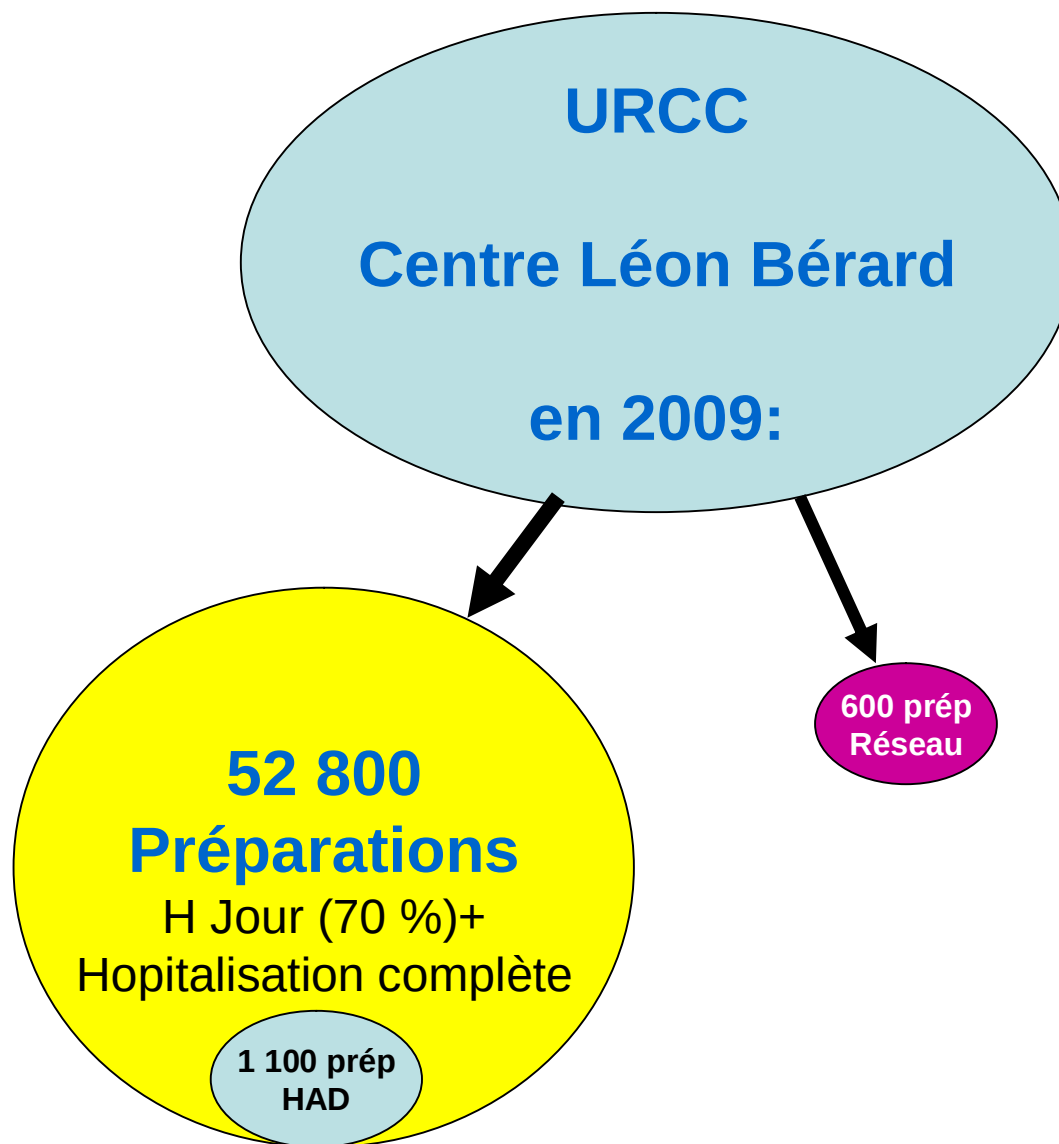
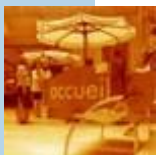


Procédure de réalisation de la chimiothérapie dans le cadre du réseau SOURCE

➤ Le jour de la chimiothérapie

- o Le pharmacien de la PUI
 - o Prépare la chimiothérapie
 - o Conditionne dans une mallette isotherme
 - o Initialise la fiche suiveuse qui sera signée par le préparateur, le livreur, le destinataire et l'IDE ayant administré le traitement.
- o Le chauffeur livreur achemine le produit au domicile du patient.
- o L'IDE libéral
 - o Administre le traitement au domicile, en respectant le protocole remis.
 - o Notifie sur le dossier de soins l'administration de la chimiothérapie et les éventuelles incidences.
- o Le Réseau SOURCE valide la chimiothérapie sur le DPI dès que l'administration a eu lieu.





Soigner, chercher, vaincre. Ensemble

Circuit du médicament



HAD ou Réseau:

Prescription par l'oncologue

Feux verts: médecin traitant

Saisie prescription dans le réseau informatique
du CLB (médecin coordinateur)

Validation / Préparation: Pharmacie du CLB

Transport

HAD

Réseau

Déchets

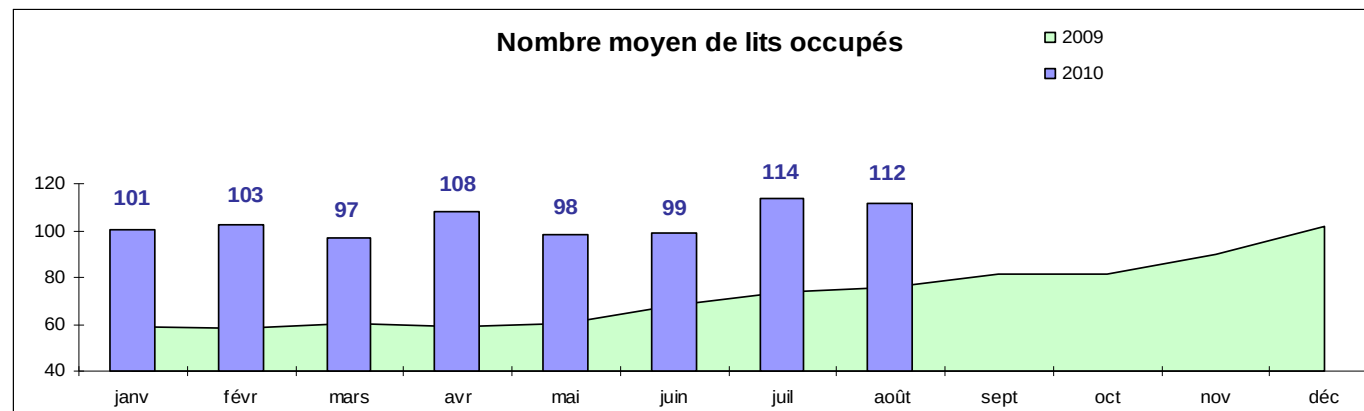
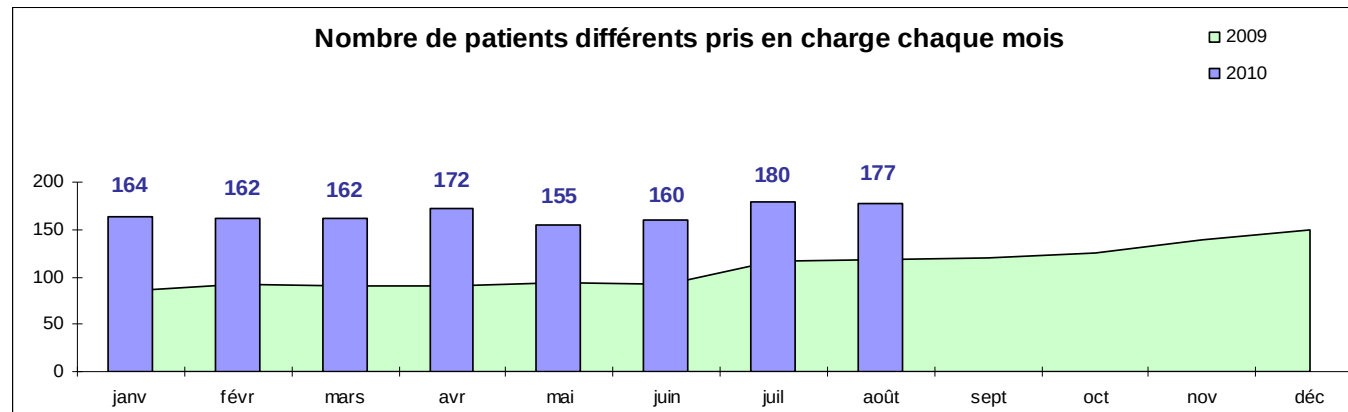
Domicile du patient

Déchets

Activité HAD du CLB

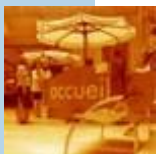


HAD régionale

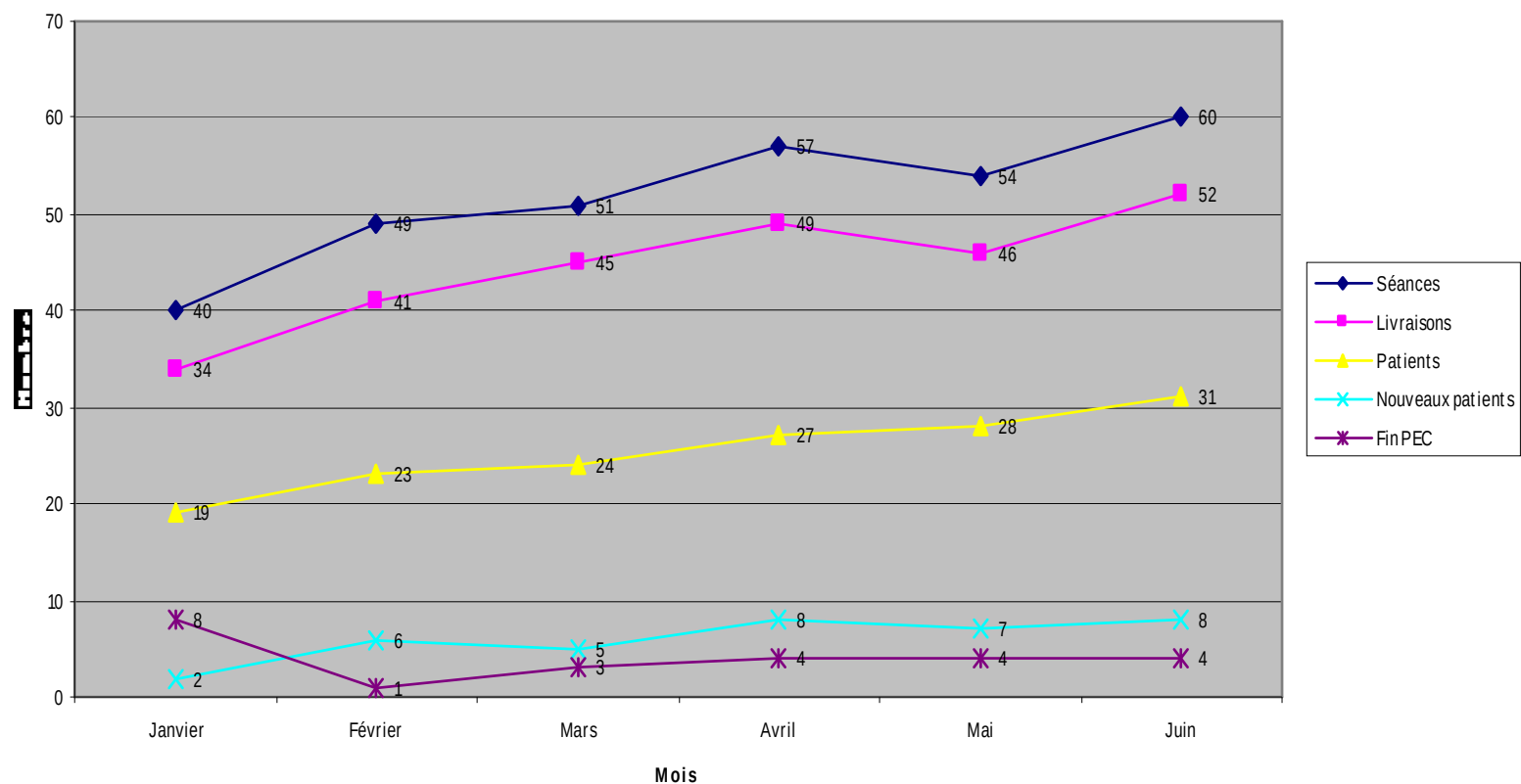


Soigner, chercher, vaincre. Ensemble

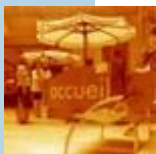
Activité du réseau SOURCE



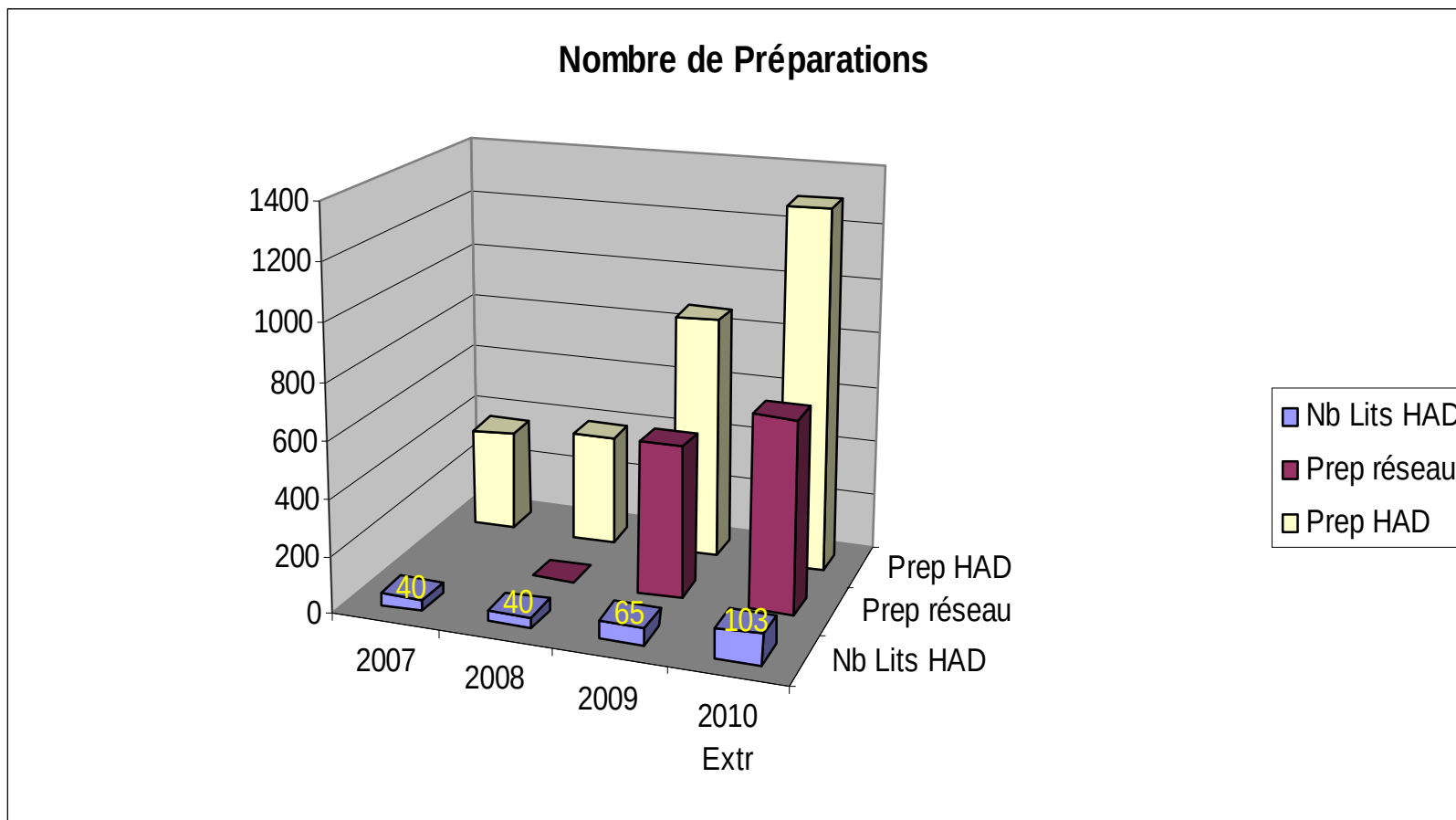
CHIMIOThERAPIE 1er SEMESTRE 2010



Soigner, chercher, vaincre. Ensemble



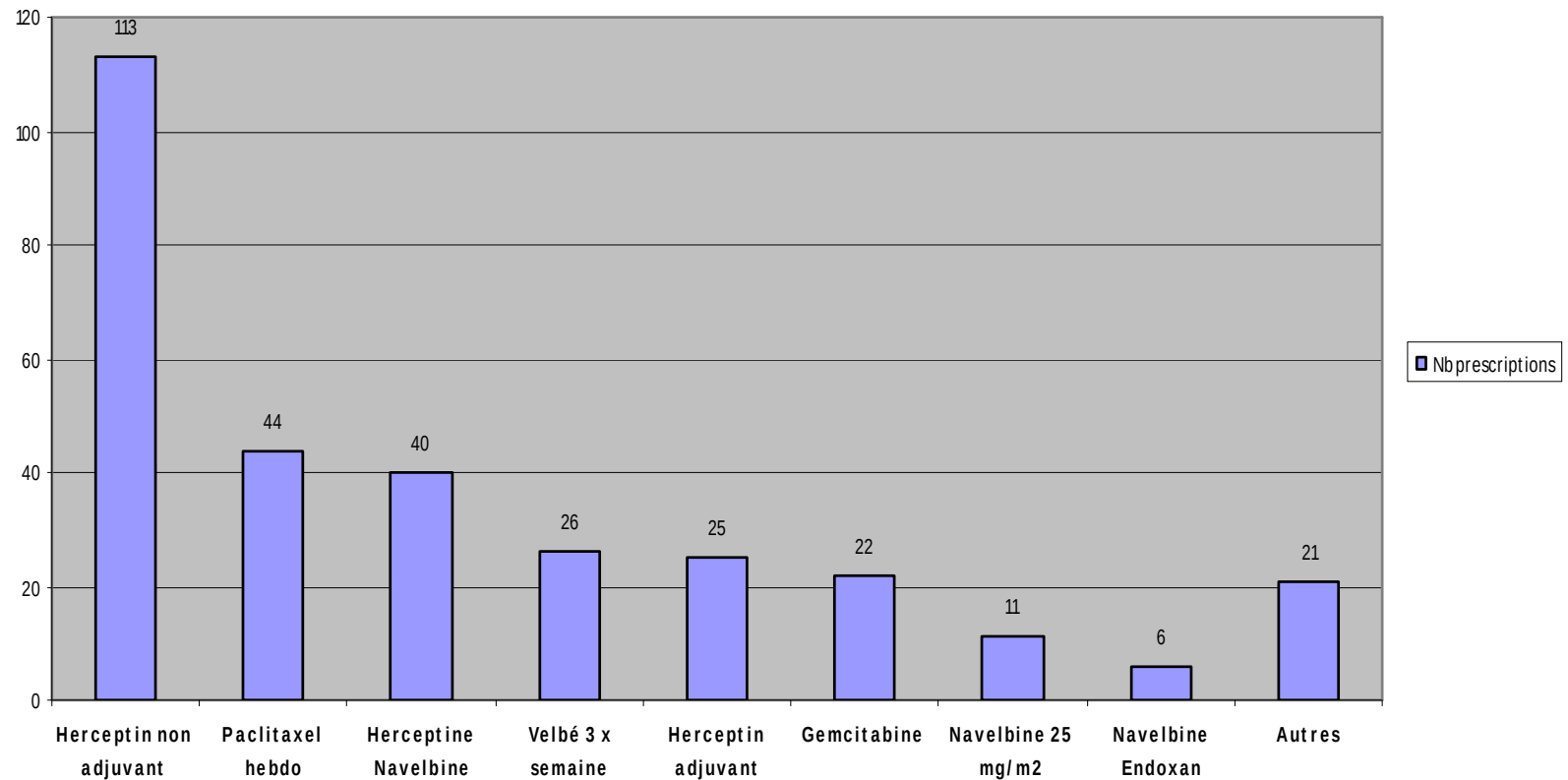
Evolution du nombre de préparations



Protocoles réalisés à domicile



Nb prescriptions Réseau SOURCE Semestre 01 / 2010



Soigner, chercher, vaincre. Ensemble

Conclusion



- Expérience assez isolée pour le moment
- Concurrence pour garder l'activité intra muros (T2A) ?